

**Titre du projet :** Projet de services d'appui sur le terrain en République Démocratique du Congo (2021 - P0009619-1)

**A. MODIFICATION À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS (DDP):**

1. A la page 1 de la DDP, Date de clôture de la DDP :

**SUPPRIMER**

« 2021-08-23 »

**INSÉRER**

« 2021-09-07 »

2. A l'Annexe 1 – Liste de vérification pour les soumissionnaires, 1. Exigences procédurales obligatoires, ligne 7 :

**SUPPRIMER**

« Aucune information liée aux **honoraires** ou au **coûts de services** ne figure dans la proposition technique. »

**INSÉRER**

« Aucune information liée aux **honoraires** ne figure dans la proposition technique. »

3. A l'Annexe 1 – Liste de vérification pour les soumissionnaires, 2. Autres exigences, Proposition financière, ligne 2 :

**SUPPRIMER**

« Le soumissionnaire a-t-il évalué les coûts de services qu'il engagera au Canada et dans le pays bénéficiaire dans le cadre du projet en complétant le tableau 2 de la Partie 5 ? »

4. A la PARTIE 4 – ÉVALUATION TECHNIQUE, 4.5 Critères d'évaluation technique, C1- Gestionnaire de projet SAT (Kinshasa) :

**SUPPRIMER**

« Cinq pages au maximum. »

**INSÉRER**

« Six pages au maximum. »

5. A la PARTIE 4 – ÉVALUATION TECHNIQUE, 4.5 Critères d'évaluation technique, C2 - Agent financier et administratif du Projet SAT (Kinshasa) :

**SUPPRIMER**

« Maximum de 3 pages. »

**INSÉRER**

« Maximum de 4 pages. »

6. A la PARTIE 4 – ÉVALUATION TECHNIQUE, 4.5 Critères d'évaluation technique, C3 - Spécialiste en égalité des genres (ÉG) du PSAT (Kinshasa) :

**SUPPRIMER**

« Maximum de 3 pages. »

**INSÉRER**

« Maximum de 4 pages. »

7. A la PARTIE 4 – ÉVALUATION TECHNIQUE, 4.5 Critères d'évaluation technique, 3.2 c) :

**SUPPRIMER**

« c) Seules les affectations d'au moins six (6) mois (débuté au plus tard le 1er janvier 2011) seront prises en considération pour l'évaluation. »

**INSÉRER**

« c) Seules les affectations d'au moins trois (3) mois (débuté au plus tard le 1er janvier 2011) seront prises en considération pour l'évaluation. »

8. A la PARTIE 4 – ÉVALUATION TECHNIQUE, 4.5 Critères d'évaluation technique, C4 - Expérience dans la prestation de services similaires au PSAT :

**SUPPRIMER**

« Maximum 2 pages par projet pour un total de 4 pages. »

**INSÉRER**

« Maximum 3 pages par projet pour un total de 6 pages. »

9. A la PARTIE 4 – ÉVALUATION TECHNIQUE, 4.5 Critères d'évaluation technique, C5 - Méthodologie proposée :

**SUPPRIMER**

« Maximum de 8 pages. »

**INSÉRER**

« Maximum de 9 pages. »

10. A la PARTIE 5 – ÉVALUATION FINANCIÈRE, article 5.1.2 Pointage :

**SUPPRIMER**

Les honoraires et les coûts des services, seront considérés dans l'évaluation financière. Si spécifié au paragraphe 5.2.4 ci-bas, les dépenses remboursables seront évaluées dans le cadre de la proposition financière.

**INSÉRER**

« Les honoraires seront considérés dans l'évaluation financière. Si spécifié au paragraphe 5.2.4 ci-bas, les dépenses remboursables seront évaluées dans le cadre de la proposition financière. »

11. A la PARTIE 5 – ÉVALUATION FINANCIÈRE, article 5.2.1 Financement disponible :

**SUPPRIMER** le tableau actuel dans sont intégralité

**INSÉRER**

<b>Financement maximum disponible pour le contrat découlant de la présente DDP, excluant les taxes applicables</b>	<b>6 940 000 \$CAN</b>
<b>Estimée de l'enveloppe pour les honoraires, excluant les taxes applicables</b>	2 800 000 \$CAD
<b>Estimée de l'enveloppe financière pour les honoraires des spécialistes techniques, excluant les taxes applicables</b>	2 400 000 \$CAN
<b>Estimé de l'enveloppe financière pour les dépenses remboursables, excluant les taxes applicables</b>	1 040 000 \$CAN
<b>Estimée de l'enveloppe financière pour les Initiatives de développement local (IDL), sans les taxes applicables</b>	500 000 \$CAN
<b>Estimée de l'enveloppe pour le coût des services, excluant les taxes applicables</b>	200 000 \$CAN

12. A la PARTIE 5 – ÉVALUATION FINANCIÈRE, article 5.2.5 Préparation :

**SUPPRIMER** la paragraphe actuel dans sont intégralité

**INSÉRER**

« Toutes les informations concernant les **honoraires** seront considérées dans l'évaluation financière et doivent figurer seulement dans la proposition financière. La proposition financière doit être préparée en ayant recours à l'information requise aux tableaux en 5.6 ci-dessous. Si le soumissionnaire ne se conforme pas aux dispositions du paragraphe 5.3, Base d'établissement des prix, la proposition sera rejetée. »

13. A la PARTIE 5 – ÉVALUATION FINANCIÈRE, article 5.3.5 Dispositions pour contrats multi-années :

**SUPPRIMER** la paragraphe actuel dans sont intégralité

**INSÉRER**

« Les **honoraires** doivent être présentés comme des **honoraires** journaliers fermes tout-compris et des Coûts des services mensuels fermes tout compris, par année (p. ex. année 1, année 2, année 3, etc.).

Le coût du personnel – **honoraires** pour les postes désignés par le MAECD, est calculé en multipliant la moyenne des **honoraires** journaliers fermes tout-compris de l'individu proposé et le niveau de travail exprimé en jours-personnes estimé pour le poste qu'occupe cet individu, conformément au paragraphe 5.6, Tableau 1.

Dans l'éventualité où du **personnel** est ajouté après l'octroi du **contrat**, il est demandé à **l'entrepreneur** de proposer des honoraires fixes annuels pour le solde de la durée du **contrat**. »

14. A la PARTIE 5 – ÉVALUATION FINANCIÈRE, article 5.3.11 Lettre de crédit de soutien irrévocable (LCSI) :

**SUPPRIMER**

« 5% de la valeur des **honoraires** et des **coûts des services** »

**INSÉRER**

« 5% de la valeur des **honoraires** »

15. A la PARTIE 5 – ÉVALUATION FINANCIÈRE, article 5.4.2 Coût des services :

**SUPPRIMER** l'article actuel dans sont intégralité

16. A la PARTIE 5 – ÉVALUATION FINANCIÈRE, 5.6 Tableaux financiers, Tableau 2 – Coûts de services :

**SUPPRIMER** le Tableau actuel dans sont intégralité

**INSÉRER**

**Tableau 2 – Sommaire des coûts totaux**

Tableaux	Totaux partiels (\$CAN)
Tableau 1 – Honoraires pour les postes désignés par le MAECD	
<b>Coût total de la proposition financière (taxes applicables exclues)</b>	\$
<b>Total taxes estimatives</b>	\$

17. A la PARTIE 5 – ÉVALUATION FINANCIÈRE, 5.6 Tableaux financiers, Tableau 3 – Sommaire des coûts totaux :

**SUPPRIMER** le Tableau actuel dans sont intégralité

18. A la PARTIE 8 – CONTRAT SUBSÉQUENT, Appendice A – Tableaux financiers :

**SUPPRIMER** l'Appendice actuel dans sont intégralité

**INSÉRER**

### Appendice A – Tableaux financiers

À être complété selon la proposition financière du *soumissionnaire*

#### Tableau 1 – Coût du personnel – Honoraires pour les postes désignés par le MAECD

Nom de la ressource du personnel	Poste du personnel	Honoraires journaliers fermes tout-compris (\$CAD)					Niveau de travail estimé par le MAECD (jours-personnes)	Total partiel, coûts estimatifs [(moyenne années 1 à 5) x niveau de travail total]
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5		
	Gestionnaire de projet SAT						1 100	
	Agent d'administration et de finances						1 100	
	Spécialiste en égalité des genres (ÉG) SAT						1 100	
<b>TOTAL PARTIEL Coût du personnel \$CAN (taxes exclues)</b>								<b>\$</b>

**Tableau 2 – Dépenses remboursables**

<b>Montants indicatifs des dépenses remboursables</b>				
<b>N°</b>	<b>Description</b>	<b>Unités</b>	<b>\$, par unité</b>	<b>Sous-total, \$</b>
a)	Frais de déplacement et de subsistance *			
b)	coûts de communication liés au projet			
c)	Coûts de traduction, des interprètes, et du traitement de texte, incluant coûts de reproduction			
d)	Frais de virements bancaires liés à la mise en œuvre du projet			
e)	Dépenses liées pour <b>personnel</b> homologue			
f)	Coût des services de transport (i.e. Location de véhicules, véhicule personnel et/ou services de taxis, le carburant, taux de kilométrage)			
g)	Coûts raisonnables et réels de la location d'espaces de bureau (p.ex. salle de conférence/de formation, etc.) à des fins exclusivement liées aux projets tel qu'approuvé par le			
h)	Coûts raisonnables et réels du carburant pour le transport à des fins exclusivement liées aux projets documentés dans le registre;			
(i)	Coûts raisonnables, réels et éligibles encourus par les organisations récipiendaires/bénéficiaires qui sont directement liés à la mise en œuvre des initiatives de développement local; et			
(j)	autres dépenses remboursables approuvées à l'avance par le MAECD			
<b>TOTAL PARTIEL Dépenses remboursables \$CAN (taxes exclues)</b>				<b>\$1 040 000,00</b>

\* Tous les autres coûts réels et raisonnables représentant des dépenses légitimes liées au projet, selon les dispositions de la Directive visant les « voyageurs » plutôt que les « fonctionnaires ». Les **entrepreneurs** sont tenus de fournir une ventilation de ces coûts en identifiant leur nature et valeur estimée.

**Tableau 3 – Coûts pour les Spécialistes techniques**

Enveloppe financière pour les <b>Honoraires</b> des spécialistes technique \$CAD, déterminé par le MAECD	\$ 2,400,000.00
--	-----------------

**Tableau 4 – Déboursés pour les initiatives de développement local**

Enveloppe financière pour les déboursés des <b>initiatives de développement local</b> \$CAD, déterminé par le MAECD	\$ 500,000.00
---	---------------

**Tableau 5 – Coûts de services**

Enveloppe financière pour les déboursés des <b>Coûts de services</b> \$CAD, déterminé par le MAECD	\$ 200,000.00
--	---------------

**Tableau 6 – Sommaire des coûts totaux**

Tableaux	Totaux partiels (\$CAN)
Tableau 1 – <b>Honoraires</b> pour les postes désignés par le MAECD	
Tableau 2 – Dépenses remboursables	\$ 2 400 000, 00
Tableau 3 – <b>Honoraires</b> des spécialistes techniques	\$ 1 040 000,00
Tableau 4 – déboursés pour les <b>initiatives de développement local</b>	\$ 500 000, 00
Tableau 5 - déboursés des Coûts de services	\$ 200 000, 00
Coût total du <b>contrat</b> (excluant les <b>taxes applicables</b> )	\$
Coût total des <b>taxes applicables</b>	\$
<b>Coût total du contrat</b> (incluant les <b>taxes applicables</b> )	\$

**B. QUESTIONS ET RÉPONSES**

<b>Question 1</b>	Nous aimerions savoir si le MAECD pourrait considérer d'ajouter de l'espace supplémentaire pour la proposition technique si l'entrepreneur décide de rédiger sa proposition en français plutôt qu'en anglais. Le nombre de pages maximum alloué en français et en anglais sont les mêmes, alors que des mots supplémentaires sont requis pour rédiger une proposition en français. Cette requête est conforme à d'autres appels à propositions du MAECD.
<b>Réponse 1</b>	Afin de demeurer juste envers tous les soumissionnaires, les limites de pages précisées dans chaque critère coté ne seront pas augmentées pour la version Français de la DDP seulement. Tous les soumissionnaires devraient se voir attribuer le même nombre de pages.  Les limites de page ont cependant été révisées. Veuillez consulter la section A du présent addenda.
<b>Question 2</b>	En ce qui concerne les articles 1.2 b) et c) de la section Personnel, le MAECD peut-il confirmer que la référence au 1er janvier 2001 est une erreur et devrait se lire 1er janvier 2011?
<b>Réponse 2</b>	Le MAECD confirme qu'il ne s'agit pas d'une erreur. En ce qui concerne le critère 1.2, le 1er janvier 2001 est la bonne date.
<b>Question 3</b>	En ce qui concerne les sections 1.2 b), 2.2b) et 3.2b) de la Section du personnel, le MAECD peut-il confirmer que l'expérience pertinente acquise dans le cadre d'affectations

	qui ont commencé avant le 1er janvier 2011 et qui se sont poursuivies après le 1er janvier 2011 sera prise en considération aux fins d'évaluation, pourvu que l'expérience en question ait été acquise après le 1er janvier 2011?
<b>Réponse 3</b>	C'est exact, à l'exception du critère 1.2, pour lequel l'expérience doit avoir été acquise après le 1er janvier 2001.
<b>Question 4</b>	En ce qui concerne l'article 1.2 b) de la section du personnel, le MAECD peut-il confirmer que l'expérience pertinente de moins de 12 mois acquise dans le cas d'affectations d'une durée de plus de 12 mois, commencée avant 2011 et terminée après 2011, sera prise en considération aux fins d'évaluation?
<b>Réponse 4</b>	Les mois de la période commençant en janvier 2001 seront pris en considération.
<b>Question 5</b>	En ce qui concerne l'article 3.2 c) de la section Personnel de la version anglaise de la demande de propositions, le MAECD peut-il confirmer que la durée minimale des affectations à prendre en considération pour les évaluations est de 3 mois, et non de 6 mois, comme le stipule la version Français de la demande de propositions?
<b>Réponse 5</b>	Oui effectivement, la version anglaise est correcte. La durée minimale des affectations qui seront envisagées sera de 3 mois.  Le MAECD a modifié la version Français pour corriger l'erreur. Veuillez-vous référer à la partie A du présent addenda.
<b>Question 6</b>	En ce qui concerne l'article 2.1.2, le MAECD peut-il confirmer que la formation pertinente sera envisagée aux fins d'évaluation en vertu de ce critère?
<b>Réponse 6</b>	Tel qu'indiqué, 1 point sera attribué pour chaque attestation, accréditation ou titre professionnel en comptabilité ou en finances délivré par un ordre professionnel, jusqu'à un total de 5 points.
<b>Question 7</b>	En ce qui concerne l'article 4.6 « Exigences linguistiques », le MAECD peut-il préciser comment ces exigences seront évaluées dans le cadre de la proposition technique?
<b>Réponse 7</b>	Il incombe au soumissionnaire de vérifier et de certifier que les renseignements fournis dans le curriculum vitae sont véridiques et exacts, y compris les exigences linguistiques.  Les soumissionnaires devraient se référer à l'article 6.2.1 Études et expérience de la partie 6 - ATTESTATIONS ET INFORMATION ADDITIONNELLE, pour obtenir de plus de renseignements.
<b>Question 8</b>	En ce qui concerne la « FORMULAIRE 2 – Curriculum Vitae du Personnel proposé », le MAECD peut-il confirmer qu'entre deux sous-sections « Éducation » et « Qualifications académiques », une seule doit être remplie, car elles nécessitent les mêmes renseignements?
<b>Réponse 8</b>	Aucune information n'est nécessaire dans la ligne intitulée « Qualifications académiques ».
<b>Question 9</b>	En ce qui concerne la FORMULE 2 – CV pour le personnel proposé, le MAECD peut-il confirmer que l'information fournie sous la rubrique « budget géré par l'individu proposé dans le cadre de l'affectation (\$CAD) » ne sera pas évaluée pour l'Agent financier et administratif du Projet SAT (Kinshasa) (C2) et le Spécialiste en égalité des genres (ÉG) du PSAT (Kinshasa) (C3), car cela n'a pas été précisé comme critère d'évaluation coté pour C2 et C3?

<b>Réponse 9</b>	Le MAECD confirme que, en ce qui concerne les critères C2 et C3, « <input type="checkbox"/> budget géré par l'individu proposé dans le cadre de l'affectation (\$CAD) » ne sera pas évalué.																																				
<b>Question 10</b>	En ce qui concerne les coûts de service mentionnés dans la demande de propositions et faisant partie de l'évaluation financière, nous demandons que le transport soit considéré comme une dépense remboursable et, par conséquent, ne soit pas évalué. Dans sa structure actuelle, cela place tous les soumissionnaires dans une situation comparativement désavantageuse par rapport à l'entrepreneur actuel, car l'entrepreneur actuel est le seul soumissionnaire ayant les connaissances nécessaires pour estimer plus précisément les besoins en matière de transport. De plus, étant donné que les besoins en matière de transport seront en grande partie fonction des besoins du MAECD (par rapport à la méthodologie ou à l'approche de l'entrepreneur), nous suggérons qu'il soit plus approprié d'en faire un coût remboursable.																																				
<b>Réponse 10</b>	Le MAECD accepte de considérer les coûts des services comme une dépense remboursable. Veuillez consulter la section A du présent addenda pour obtenir des révisions à la DDP.																																				
<b>Question 11</b>	Le MAECD accorderait-elle une prolongation de la date de clôture de la demande de propositions du projet du 23/08/2021 au 2021-09-06 (6 septembre 2021)?																																				
<b>Réponse 11</b>	Le MAECD accepte la demande de prolongation de la date de clôture de la DDP. Veuillez consulter la section A du présent addenda.																																				
<b>Question 12</b>	<p>À la page 98-99 de la demande de propositions, le tableau 6 est indiqué comme suit</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Tableaux</th> <th>Totaux partiels (\$CAN)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tableau 1 – <b>Honoraires</b> pour les postes désignés par le MAECD</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Tableau 2 – <b>Coûts de services</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Tableau 3 – Dépenses remboursables</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Tableau 4 – <b>Honoraires</b> des spécialistes techniques</td> <td>\$ 1,040,000.00</td> </tr> <tr> <td>Table 5 – déboursés pour les <b>initiatives de développement local</b></td> <td>\$ 500,000.00</td> </tr> <tr> <td>Coût total du <b>contrat</b> (excluant les <b>taxes applicables</b>)</td> <td>\$</td> </tr> <tr> <td>Coût total des <b>taxes applicables</b></td> <td>\$</td> </tr> <tr> <td><b>Coût total du contrat</b> (incluant les <b>taxes applicables</b>)</td> <td>\$</td> </tr> </tbody> </table> <p>Cependant, nous pensons qu'il y a une erreur et qu'elle devrait être :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Tableaux</th> <th>Totaux partiels (\$CAN)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tableau 1 – <b>Honoraires</b> pour les postes désignés par le MAECD</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Tableau 2 – <b>Coûts de services</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Tableau 3 – Dépenses remboursables</td> <td>\$ 1,040,000.00</td> </tr> <tr> <td>Tableau 4 – <b>Honoraires</b> des spécialistes techniques</td> <td>\$ 2,400,000.00</td> </tr> <tr> <td>Table 5 – déboursés pour les <b>initiatives de développement local</b></td> <td>\$ 500,000.00</td> </tr> <tr> <td>Coût total du <b>contrat</b> (excluant les <b>taxes applicables</b>)</td> <td>\$</td> </tr> <tr> <td>Coût total des <b>taxes applicables</b></td> <td>\$</td> </tr> <tr> <td><b>Coût total du contrat</b> (incluant les <b>taxes applicables</b>)</td> <td>\$</td> </tr> </tbody> </table>	Tableaux	Totaux partiels (\$CAN)	Tableau 1 – <b>Honoraires</b> pour les postes désignés par le MAECD		Tableau 2 – <b>Coûts de services</b>		Tableau 3 – Dépenses remboursables		Tableau 4 – <b>Honoraires</b> des spécialistes techniques	\$ 1,040,000.00	Table 5 – déboursés pour les <b>initiatives de développement local</b>	\$ 500,000.00	Coût total du <b>contrat</b> (excluant les <b>taxes applicables</b> )	\$	Coût total des <b>taxes applicables</b>	\$	<b>Coût total du contrat</b> (incluant les <b>taxes applicables</b> )	\$	Tableaux	Totaux partiels (\$CAN)	Tableau 1 – <b>Honoraires</b> pour les postes désignés par le MAECD		Tableau 2 – <b>Coûts de services</b>		Tableau 3 – Dépenses remboursables	\$ 1,040,000.00	Tableau 4 – <b>Honoraires</b> des spécialistes techniques	\$ 2,400,000.00	Table 5 – déboursés pour les <b>initiatives de développement local</b>	\$ 500,000.00	Coût total du <b>contrat</b> (excluant les <b>taxes applicables</b> )	\$	Coût total des <b>taxes applicables</b>	\$	<b>Coût total du contrat</b> (incluant les <b>taxes applicables</b> )	\$
Tableaux	Totaux partiels (\$CAN)																																				
Tableau 1 – <b>Honoraires</b> pour les postes désignés par le MAECD																																					
Tableau 2 – <b>Coûts de services</b>																																					
Tableau 3 – Dépenses remboursables																																					
Tableau 4 – <b>Honoraires</b> des spécialistes techniques	\$ 1,040,000.00																																				
Table 5 – déboursés pour les <b>initiatives de développement local</b>	\$ 500,000.00																																				
Coût total du <b>contrat</b> (excluant les <b>taxes applicables</b> )	\$																																				
Coût total des <b>taxes applicables</b>	\$																																				
<b>Coût total du contrat</b> (incluant les <b>taxes applicables</b> )	\$																																				
Tableaux	Totaux partiels (\$CAN)																																				
Tableau 1 – <b>Honoraires</b> pour les postes désignés par le MAECD																																					
Tableau 2 – <b>Coûts de services</b>																																					
Tableau 3 – Dépenses remboursables	\$ 1,040,000.00																																				
Tableau 4 – <b>Honoraires</b> des spécialistes techniques	\$ 2,400,000.00																																				
Table 5 – déboursés pour les <b>initiatives de développement local</b>	\$ 500,000.00																																				
Coût total du <b>contrat</b> (excluant les <b>taxes applicables</b> )	\$																																				
Coût total des <b>taxes applicables</b>	\$																																				
<b>Coût total du contrat</b> (incluant les <b>taxes applicables</b> )	\$																																				

	Pouvez-vous confirmer si notre compréhension est correcte ou si le tableau publié dans la demande de propositions est correct?
<b>Réponse 12</b>	L'Appendice A – Tableaux financiers de la PARTIE 8 – CONTRAT SUBSÉQUENT a été modifiée, veuillez consulter la section A du présent addenda.
<b>Question 13</b>	D'après les renseignements figurant à la page 31 de la demande de propositions, pouvez-vous confirmer que l'établissement des coûts n'est fourni que pour les tableaux 1 et 2?
<b>Réponse 13</b>	Le MAECD confirme que l'établissement des coûts est fondé sur la Partie 5 – ÉVALUATION FINANCIÈRE. Veuillez consulter la section A du présent addenda pour les diverses révisions apportées à la partie 5.
<b>Question 14</b>	D'après les renseignements figurant à la page 33 de la DDP, à la section 5.3.3, les remboursements sont déterminés par le MAECD. Par conséquent, devons-nous remplir et soumettre le tableau 3, qui figure à la page 98 de la demande de propositions?
<b>Réponse 14</b>	Aux fins de la proposition financière, les soumissionnaires sont seulement priés de fournir les renseignements nécessaires à la section 5.6 Tableaux financiers. Il n'est pas nécessaire de remplir les tableaux énumérés à l'Appendice A – Tableaux financiers de la PARTIE 8 – CONTRAT SUBSÉQUENT.  Les soumissionnaires devraient se reporter à la section A du présent addenda pour les révisions à l'article 5.2.5 Préparation.
<b>Question 15</b>	Le montant proposé de 1 040 000 \$, devrions-nous le répartir entre les catégories de dépenses ou entre les différents secteurs? Devons-nous inclure et remplir le tableau des remboursements si le montant est fourni? Et, puisque seuls les tableaux 1, 2 et 3 sont donnés sur les pages 36 et 37, devons-nous fournir les autres tableaux?
<b>Réponse 15</b>	L'enveloppe financière pour les dépenses remboursables d'une valeur de 1 040 000 \$, correspond aux dépenses détaillées au Tableau 2 - Dépenses remboursables de l'Appendice A – Tableaux financiers de la PARTIE 8 – CONTRAT SUBSÉQUENT.  Toutefois, il n'est pas nécessaire de fournir ce Tableau 2 comme partie de la proposition financière.  L'Appendice A – Tableaux financiers de la PARTIE 8 – CONTRAT SUBSÉQUENT a été modifiée, veuillez consulter la section A du présent addenda.
<b>Question 16</b>	Aux pages 36 et 37, seuls les tableaux 1, 2 et 3 sont fournis. En ce qui concerne ce qui précède, devons-nous inclure et remplir le tableau des remboursements si le montant est fourni? Et, puisque seuls les tableaux 1, 2 et 3 sont donnés aux pages 36 et 37, devons-nous fournir les autres tableaux – les tableaux pour les dépenses remboursables, les spécialistes techniques et les initiatives de développement local ?
<b>Réponse 16</b>	Non, seuls les tableaux de la section 5.6 Tableaux financiers doivent être remplis et fournis dans le cadre de la proposition financière.

**C. TOUS AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.**